



## **Suspension de la certification « Pêche durable MSC » pour la pêcherie de bulot de la baie de Granville : une décision dictée par le réchauffement climatique !**

Le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins de Normandie (CRPMEM) rejoint de Normandie Fraîcheur Mer (NFM) annoncent aujourd'hui le retrait officiel de la pêcherie de bulot de la baie de Granville du programme MSC (Marine Stewardship Council). Cette décision, bien que regrettable, s'inscrit dans un contexte de bouleversement environnemental global, dicté principalement par les effets du réchauffement climatique et de ses conséquences sur la biologie du bulot ; et ce, malgré les mesures de gestion considérables mises en place par les pêcheurs eux-mêmes et alors qu'ils venaient d'obtenir le renouvellement de leur certificat il y a un an à peine.

Le climat est plus que moribond pour les 63 caseyeurs à bulots issus de la baie de Granville et ce n'est pas faute de s'être donné les moyens !

Depuis plus de 20 ans, ils n'ont cessé de démontrer leur engagement pour une pêche durable et responsable, en respectant des quotas de plus en plus stricts et en adoptant des pratiques visant à préserver les ressources marines. Aucune mesure équivalente à ce jour du côté de Jersey et de la Bretagne.

Le certificat « Pêche Durable MSC », obtenu en 2017 et renouvelé en 2023, témoigne de cet engagement en garantissant aux consommateurs que le bulot pêché en baie de Granville respecte jusqu'ici les standards internationaux de durabilité. Mais ça ne suffit plus...

**Une suspension indépendante des mesures de gestion !**

La hausse continue des températures impacte directement la population des bulots<sup>①</sup>. Une situation qui échappe au contrôle total des pêcheurs arrivés au bout de leur capacité en termes de mesures gestion<sup>②</sup> ; au point qu'il leur est devenu aujourd'hui impossible d'en envisager de nouvelles.

### **① Le réchauffement climatique et ses conséquences sur la biologie du bulot**

- **Bulot espèce d'eau froide** : Manche = zone sud de répartition de l'espèce
- **Hausse des températures estivales**
- **Arrêt d'alimentation des bulots l'été** (coupure estivale de pêche de plus en plus prononcée jusqu'à l'automne)
- **Mortalités estivales constatées + Déficit de constitution de réserves** des bulots
- **Baisse des capacités de reproduction du bulot l'hiver**
- **Baisse régulière et continue de la ressource et des capacités de pêche**

**« Cette suspension n'est pas une remise en question des pratiques de gestion durable mises en place par les entreprises de pêche agissant en baie de Granville. Elle souligne plutôt la nécessité de reconnaître les impacts du changement climatique sur les ressources marines et revendique notre pro activité dans le domaine. »** déclare Marc Delahaye, Directeur du CRPMEM de Normandie, porteur de la démarche. « Nous restons néanmoins engagés à poursuivre nos efforts et ajuster nos pratiques dans la perspective qu'un jour, la situation s'améliore et nous permette de revenir dans le processus de certification ». Pour rétablir les équilibres économiques et biologiques, les pêcheurs de bulot sollicitent aujourd'hui un plan de sortie de flotte. « Ce dispositif n'est cependant prévu actuellement que pour les espèces gérées directement par l'Europe. Le CRPM rassemble les éléments pour permettre d'étendre ce dispositif à nos pêcheries. » précise Marc Delahaye.

## Les pêcheurs de bulot de la baie de Granville font à la fois face à un défi climatique et conjoncturel !

« Parallèlement aux évolutions du climat, l'inflation impacte le pouvoir d'achat des consommateurs qui se sont un peu détournés du bulot », souligne Arnaud Manner, Directeur de NFM. La baisse régulière des captures en Manche Ouest (-50% depuis 2009) a entraîné une hausse des prix de vente en criée (+51% de 2010 à 2020) ; et même +90% entre 2020 et 2023, à la suite de la canicule estivale de 2022, qui avait entraîné une coupure de pêche de 3 mois, du jamais vu jusqu'ici.

L'augmentation des prix de vente compensait jusqu'ici la baisse des captures et permettait aux navires bulotiers de préserver leur rentabilité. Mais la crise économique est passée par là depuis et n'a fait qu'impacter la consommation de bulots, par-delà les produits de la mer en général. La consommation ralentie, associée à une baisse des prix de vente en criées (-45% entre 2023 et 2024), met aujourd'hui en péril la flottille, trop exsangue pour envisager sereinement son avenir. »

### ② Des mesures de gestion renforcées au fil du temps

- **1983** : Mise en place d'une taille minimale de capture à 45 mm
- **Depuis 1997** : Diminution progressive des quotas de pêche (400 kg / homme / bateau en 1997, 300 kg en 2004, 270 kg en 2020, 210 kg en 2023, soit - 50% depuis 1997)
- **2007** : Fermeture complète en janvier (période de repos biologique de l'animal)
- **Depuis 2007** : Diminution progressive du nombre de licences (82 en 2007, 77 en 2009, 72 en 2013, 65 en 2023, 63 en 2024, soit -25% depuis 2007)
- **2009** : Augmentation de l'écartement des grilles de tri de 19 à 22 mm



- (1) Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Normandie s'étend du Mont-Saint-Michel au Tréport. Il représente et défend les intérêts de 1500 marins embarqués, près de 600 bateaux, 300 pêcheurs à pied et les élevages d'aquaculture normands. <https://www.comite-peches-normandie.fr/>
- (2) Créée en 1998, Normandie Fraîcheur Mer (NFM) est devenu, en 25 ans, un outil essentiel pour défendre, valoriser et promouvoir la qualité et la durabilité des produits pêchés en Normandie. Depuis plus de 10 ans, NFM apporte une assistance technique au CRPMEM dans le cadre de son programme d'écotaxation de ses pêcheries, convaincu que qualité et durabilité sont indissociables d'une bonne préservation des ressources naturelles marines. <https://www.normandiefraicheurmer.fr/>
- (3) Le Marine Stewardship Council (MSC) est une ONG environnementale qui lutte, depuis 25 ans, contre la surpêche et pour la préservation des ressources marine en s'appuyant sur une approche scientifique grâce à son programme de certification et d'écotaxation basés sur 3 principes indissociables : la bonne santé du stock, l'impact limité des pratiques de pêche sur les écosystèmes et un système de gestion efficace et réactif. <https://www.msc.org/fr>

**Contact presse** : Elsa Ledru – Responsable Communication & Relations Médias  
07 76 15 84 18 / [ledru@nfm.fr](mailto:ledru@nfm.fr)  
Normandie Fraîcheur Mer – BP 27 – 14520 Port en Bessin – [www.nfm.fr](http://www.nfm.fr)

